

# Modèle d'un cahier de charges de plan de déplacements d'administration

Les parties colorées sont à préciser par l'administration.

## 1. Objet de la mission

La mission a pour objet l'élaboration d'un Plan de Déplacements d'Administration pour les sites et cibles suivants :

**Site 1 : Nom du site, Nombre d'agents, nombre de visiteurs par jour (grand public ou professionnels)**

**Site 2 : Nom du site, Nombre d'agents, nombre de visiteurs par jour (grand public ou professionnels)**

**Site 3 : Nom du site, Nombre d'agents, nombre de visiteurs par jour (grand public ou professionnels)**

**etc ...**

L'objectif est d'identifier, de mettre en œuvre et d'évaluer un ensemble de mesures cohérentes destinées à optimiser l'accessibilité du ou des site(s) pour les salariés, les usagers et les visiteurs, tout en favorisant l'utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

L'objet de la mission est donc la conception, pour tout ou partie des établissements employeurs de l'Administration..., d'un

## 2. Etendue et durée de la mission

La mission inclut une assistance technique et un accompagnement dans :

- La conduite de la concertation des cibles,
- la réalisation d'un diagnostic,
- la formulation d'objectifs quantitatifs, notamment de report modal,
- l'élaboration d'un plan d'actions,
- la définition d'un calendrier et d'un budget des actions envisagées,
- la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

La mission durera **mois, de** ..... **à** .....

## 3. Contenu de la mission

### 3.1 Diagnostic

Le diagnostic comprendra :

- **L'enquête de mobilité des agents** (par voie d'enquête au minimum) : analyse de la répartition entre les différents modes de déplacements, analyse des flux et des conditions de déplacements, caractérisation des problèmes de déplacements et des attentes.
- **L'enquête de mobilité des visiteurs** : sur la base d'un échantillon représentatif (à déterminer) et sur différents jours : mode utilisé, distance, durée, motifs, difficultés rencontrées dans leur trajet.
- **L'étude d'accessibilité aux sites et entre les sites** : offre multimodale, qualité de service, analyse des temps d'accès, offre et demande de stationnement....
- L'établissement d'un budget-déplacements regroupant toutes les dépenses liées aux déplacements des agents

- L'établissement d'un bilan « énergie et gaz à effet de serre » : estimation des consommations d'énergies et d'émissions de gaz à effet de serre annuelles.

L'étude d'accessibilité et de mobilité fera l'objet d'une proposition méthodologique détaillée par le prestataire à la remise de l'offre, notamment sur les modalités de concertation des cibles.

Ce diagnostic complet sera réalisé pour la liste des sites et les effectifs des cibles donnée.

### 3.2 Formulation d'objectifs et d'un plan d'actions

Le prestataire précisera dans son offre les modalités de concertation des agents qu'il conseille et son appui en ce domaine.

À l'issue de la phase de diagnostic le plan précisera les objectifs à atteindre, notamment en termes de :

- **Report modal** : évolution potentielle de chaque mode.
- **Diminution de la pollution par rapport à la situation de référence** : pourcentage de diminution des émissions de NOx et CO<sub>2</sub>.
- **Satisfaction des salariés** : résolutions des problèmes et attentes identifiés lors de l'enquête.

Ces objectifs partagés constitueront le socle du plan d'actions. Le plan d'action sera présenté de manière globale (réponse aux objectifs, complémentarité et cohérence, calendrier, budget) et détaillée. Pour chaque action proposée, seront présentés dans une fiche les objectifs, les résultats attendus, moyens à mettre en œuvre notamment financier, le calendrier de réalisation et les indicateurs et outils de suivi et d'évaluation.

Les solutions qui seront proposées devront porter sur des champs complémentaires tels que :

- **Information et communication** : élaboration de l'information détaillée sur l'offre de transports tous modes pour chaque site.
- **Adaptation de l'offre de transports collectifs** : étude de l'adaptation de l'offre de transports collectifs aux besoins de l'administration avec le(s) transporteur(s) local(aux).
- **Etude des dessertes complémentaires** : étude des besoins de services complémentaires aux réseaux de transport existants.
- **Etude de l'aménagement des abords des établissements** : accessibilité en transports collectifs, modes doux et signalétique.
- **Modes doux** : étude des actions à mettre en place pour encourager le vélo et la marche à pied.
- **Covoiturage** : étude des conditions et moyens de mise en place d'une organisation de covoiturage.

- Organisation du stationnement :  
à partir des problèmes de stationnement identifiés lors du diagnostic propositions d'actions favorisant le report modal et la gestion des places existantes.
- Véhicules de service :  
étude des modalités de réduction de la pollution de l'air par le parc de véhicules de l'administration

#### 3.3 Suivi et d'évaluation

Le plan de déplacements fera enfin l'objet d'une proposition de dispositif de suivi et d'évaluation et d'un accompagnement dans sa mise en place :

- Etude des moyens de suivi du « budget-déplacements »,
- Elaboration et mise en place d'indicateurs de suivi : indicateurs de satisfaction et indicateurs d'évolution du pourcentage de chaque mode.
- Sélection d'indicateurs de suivi de la consommation énergétique et des émissions ( notamment NO<sub>x</sub> et CO<sub>2</sub>)
- Elaboration d'un outil de suivi et d'évaluation.

#### 4. Communication (option)

Le prestataire proposera des pistes d'actions de communication à mettre en œuvre aux différentes phases du PDA (information, enquête, restitution des résultats, valorisation ...). Le prestataire proposera le contenu des messages clés des actions de communication.

#### 5. Conditions d'exécution de la mission

Le prestataire proposera les modalités de suivi de la mission en intégrant au minimum :

- une réunion de présentation du programme de travail,
- une réunion intermédiaire de validation des résultats du diagnostic
- une réunion conclusive, validant les solutions retenues et les éléments du plan d'actions et de l'évaluation.

Un comité de pilotage dont les membres restent à définir sera constitué pour suivre la réalisation de la mission.

Les rapports intermédiaires et finaux seront présentés au chef de projet avant les réunions des comités de pilotage, et finalisés après les réunions.